

Demande déposée le 15/04/2025		N° DP 063 214 25 00049
Par :	Monsieur BERNARD Régis	
Demeurant à :	10 rue Lucien Gachon 63730 LES MARTRES DE VEYRE	
Sur un terrain sis à :	10 RUE LUCIEN GACHON 63730 LES MARTRES DE VEYRE	
Référence cadastrale :	214 ZB 276, 214 ZB 483	
Nature des Travaux :	Changement porte d'entrée et porte de garage	

**Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE**

Vu la déclaration préalable présentée le 15/04/2025 par Monsieur BERNARD Régis,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour le changement de la porte d'entrée et de la porte de garage ;
- sur un terrain situé 10 RUE LUCIEN GACHON à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UG ;

Vu l'affichage en mairie, le 21/04/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires reçues en date du 18 avril 2025 ;

**ARRETE**

**Article 1** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 23/4/2025

Le Maire,



par délégation  
*[Signature]*

L'Adjoint au Maire,  
Catherine PHAM

**NOTA BENE** : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*